

## Un nouvel acteur de santé publique en pays de Loire

Le site Internet [pl@net-sante](http://pl@net-sante) est ouvert depuis le début de l'année 2005. Il a été créé à l'initiative de l'union régionale des médecins libéraux (URML), des conseils de l'Ordre de Loire-Atlantique et Mayenne, avec le soutien de l'Urcam, de l'ARH et de la Drass. Il vise à répondre à la forte demande des professionnels de santé en proposant une messagerie sécurisée gratuite, en offrant des référentiels de bonne pratique, en mettant progressivement à jour un annuaire de l'ensemble des institutions sanitaires et sociales, et en prévoyant également différents services accessibles aux associations de formation continue et aux maisons médicales de garde. Ce portail s'adresse aussi au grand public, qui pourra accéder à des informations sur la santé, la prévention et les démarches administratives.

[www.planet-sante.com](http://www.planet-sante.com)

## Loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004

Un cédérom pédagogique a été élaboré par la direction générale de la Santé afin de familiariser les acteurs avec les dispositions de la loi du 9 août 2004 et les aider à mieux saisir les objectifs de la loi et les enjeux liés à l'évolution de notre système de santé.

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

## « Au possible, nous sommes tenus » : avril 2005

C'est sous ce titre déterminé que la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté », présidée par Martin Hirsch, a rendu son rapport au ministre des Solidarités. Cette commission, qui rassemblait des représentants d'administrations de l'État, de partenaires sociaux et de collectivités locales,

d'associations familiales et de lutte contre l'exclusion, a assorti son rapport de 15 résolutions : 1. se fixer des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté des enfants, 2. combiner les revenus du travail et les revenus de la solidarité, 3. favoriser l'emploi par une politique économique et sociale plus redistributive, 4. créer un service public de l'accueil des jeunes enfants, 5. établir une nouvelle relation des familles avec les services sociaux, 6. loger les familles décemment, 7. éradiquer le saturnisme et réhabiliter les logements indignes, 8. ne plus cumuler inégalités sociales et inégalités de santé, 9. faire des familles modestes une priorité de la politique nutritionnelle, 10. permettre le développement durable du crédit sans payer le prix du surendettement, 11. gommer les discriminations négatives dans l'éducation, 12. donner leur chance aux jeunes adultes, 13. faire qu'« audace, innovation, expérimentation » soient les mots clés des nouvelles interventions publiques, 14. appréhender la pauvreté sans frontières et 15. conjuguer « solidarité et dignité ».

[www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000264/ext.html](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000264/ext.html)

## La prise en charge des personnes âgées dépendantes dans leur dernière période de vie : enjeux et pistes de réflexion pour l'État (avril 2005)

Le groupe de travail « Geste » réalise une prospective du rôle de l'État dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dans leur dernière période de vie. Les thématiques liées à cette prise, en charge et jugées majeures en raison des enjeux futurs qu'elles impliquent, ont fait l'objet de séminaires de travail dont les principaux résultats ont été rassemblés dans un rapport.

[www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/054000282.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/054000282.shtml)

## médicaments

### Médicaments vétérinaires

Arrêté du 28 janvier 2005, JO du 20 février 2005.

Cet arrêté définit les bonnes pratiques de laboratoires pour les médicaments vétérinaires, leurs modalités d'inspection et de vérification, ainsi que la délivrance de documents attestant de leur respect. Les bonnes pratiques forment un système de garantie portant sur le mode d'organisation des études de sécurité non cliniques ayant trait à la santé et à l'environnement. Les dispositions de ces bonnes pratiques sont établies par la directive du Parlement et du Conseil 2004/10/CE du 11 février 2004 et leur vérification est définie par la directive 2004/9/

CE du 11 février 2004. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est l'autorité compétente chargée de l'évaluation du degré de conformité aux recommandations des bonnes pratiques de laboratoire et de la certification.

### Médicaments à usage humain

Décret n° 2005-156 du 18 février 2005, JO du 23 février 2005.

Un décret modifiant le Code de la santé publique précise les conditions d'autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain. Le titulaire de l'autorisation doit faire parvenir toute demande de modification à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, autorité compétente dans ce domaine.

## environnement

### Contrôle sanitaire des eaux

Arrêté du 24 janvier 2005, JO du 22 février 2005.

Un arrêté définit les conditions administratives et techniques dans lesquelles les laboratoires peuvent obtenir un agrément pour la réalisation des prélèvements et

des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (à l'exclusion des eaux minérales naturelles), des eaux de piscines et de baignades. Le contrôle sanitaire concerne toute opération de vérification de la qualité des eaux conduite par l'autorité sanitaire compétente dans le but de répondre aux exigences de la réglementation applicable aux eaux considérées.

## maladies

### Labellisation de centres de référence pour les maladies rares

Circulaire DHOS/DGS/2005 n° 129 du 9 mars 2005.

La direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins (DHOS) et la direction générale de la Santé (DGS) lancent un appel à projets, dans le cadre du plan « Maladies rares » (2005-2008) auprès des centres hospitaliers universitaires, pour la labellisation de nouveaux centres de référence « maladies rares » délivrée

pour cinq ans. Les missions de ces centres de référence sont, notamment, d'améliorer la qualité de la prise en charge des malades et de participer à l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles dans le domaine des maladies rares.

### Rougeole

Décret n° 2005-162 du 17 février 2005, JO du 24 février 2005.

La rougeole a été ajoutée à la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire.